



Motion d'urgence contre la construction d'un nouvel aéroport international À Notre Dame Des landes (NDDL),

Alors que les collectivités territoriales partenaires du projet viennent de voter ces derniers jours l'enveloppe financière qu'elles consacreront à cette nouvelle infrastructure aéroportuaire dans l'Ouest, que le syndicat mixte opérationnel du futur aéroport vient d'être officiellement créé, EELV réaffirme son opposition ferme à ce projet du passé.

Le projet de nouvel aéroport de Notre Dame des Landes est :

- **inutile** : l'aéroport Nantes Atlantique est loin d'être saturé, des aménagements sont possibles pour éviter le survol de Nantes si le trafic l'exigeait un jour. De plus, le Maine et Loire possède déjà, avec Angers-Marcé, un aéroport quasiment inutilisé et qui pourrait l'être plus.
- **coûteux** : 500 M€ pour l'infrastructure et autour 2 milliards € pour l'ensemble des dessertes ferroviaires, il y a sans doute plus urgent à faire avec l'argent public
- **écologiquement désastreux** : développer, sur les 1 600 hectares préservés du site, une agriculture biologique et paysanne, plutôt qu'un aéroport, serait porteur de sens économique et environnemental.

Le projet de NDDL vient de franchir il y a quelques jours une étape supplémentaire dans ses aspects administratifs et financiers. Le syndicat mixte des collectivités territoriales, qui gèrera l'ensemble des aspects du dossier, vient de prendre ses fonctions vendredi 1^{er} juillet. Les grandes collectivités territoriales ont voté leur autorisation de programme (plan de financement) pour NDDL. Sur le plan administratif, ce dossier tient actuellement ses délais, et les protagonistes favorables au projet font tout pour que celui-ci avance le plus rapidement

Sachant qu'il s'agit d'un projet d'Etat auquel les collectivités territoriales participent financièrement et que l'Etat a signé un contrat avec la société multinationale Vinci, par lequel celle-ci a obtenu la concession de l'aéroport actuel de Nantes, de celui de Saint Nazaire et la construction et la gestion de NDDL pour 55 ans et qu'elle gère déjà les aéroports proches de Rennes et d'Ancenis,

Sachant que le projet de NDDL constitue une aberration à l'heure de la prise de conscience mondiale de la dérive climatique et de la raréfaction du pétrole, que le transport aérien est le mode de transport qui a la plus forte empreinte écologique,

Sachant que ce projet ne respecte ni les lois Grenelle 1 et 2 qui stipulent l'impossibilité de réaliser de nouvelles infrastructures aéroportuaires ni le Livre Blanc « Transports » de la commission Européenne qui demande qu'on privilégie l'optimisation de l'existant,

Sachant que la construction de NDDL utilisera une surface de 1600 ha alors que la plupart des aéroports internationaux européens ont une emprise de l'ordre du quart de cette surface,

Sachant qu'il est incohérent d'un point de vue économique de dépenser une enveloppe globale supérieure à 2 milliards d'euros pour l'ensemble de la plate-forme et de ses liaisons ferroviaires et routières

Sachant que les mesures de bruit observé autour de l'aéroport de Nantes sont largement inférieures au Plan d'exposition au bruit (PEB) actuel et qu'une révision de ce plan aux normes en vigueur n'impacterait en rien les projets d'urbanisation en cours, sachant en outre que si le trafic augmentait nettement, il serait possible de remplacer la piste actuelle par une piste transversale évitant tout survol d'agglomération,

Sachant que l'aéroport actuel est classé dans la classe A des aéroports sans problème particulier de sécurité et qu'il fait partie du tiers des aéroports français où les avions survolent la ville à l'atterrissage,

Sachant que le transport aérien est aujourd'hui le seul mode de transport dont la consommation de combustible est non taxée, que le code des impôts exonère de taxe tout service lié à l'aviation, autant la construction des appareils que les billets, plateaux repas, etc., que cela constitue ainsi une concurrence déloyale pour les modes de transport moins énergivores et moins polluants,

Sachant que l'ensemble des investissements liés à cet aéroport constitue un déficit de financement en faveur des énergies renouvelables et des transports alternatifs, faibles en impact carbone,

Sachant que Vinci prévoit la construction d'un aéroport international qui sera chauffé au bois dans un département où les surfaces sylvicoles sont extrêmement faibles, quasi inexistantes. Que ce projet de chaufferie bois ne constitue qu'un alibi grotesque au regard du gaspillage énergétique de la construction de cette infrastructure et de l'accroissement du trafic aérien voulu,

Motion :

Le Conseil Fédéral décide que, conformément à la motion de synthèse adoptée à une très large majorité lors du Congrès de La Rochelle, Europe Ecologie – Les Verts travaillera avec l'ensemble de ses partenaires de gauche à l'élaboration d'un pacte d'alternative à la politique de l'UMP et de Nicolas Sarkozy...dans lequel l'une des conditions incontournables à l'accord sera l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame des Landes.

Unanimité pour